



Montreuil, le 07 juin 2021

A l'attention de
Monsieur le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et des Libertés
13 place Vendôme
75001 Paris

Objet : Lettre ouverte concernant le dialogue social et la revalorisation de l'IFSE de la filière socio-éducative.

Monsieur le Ministre,

Par la présente, la CGT PJJ sollicite votre intervention dans le cadre des conditions du dialogue social et un arbitrage dans celui de la revalorisation indemnitaire (IFSE) pour la filière socio-éducative au sein même de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

En premier lieu, nous déplorons un dialogue social cantonné à une simple étape d'enregistrement pour justifier la consultation des représentants des personnels. Dernier exemple en date, la consultation en urgence du comité technique PJJ - sous 15 jours sans prendre en considération les organisations de service - pour présenter la circulaire d'application des dispositions du CJPM, dont nous apprenons d'ailleurs par seule voie de presse que la partie réglementaire a été publiée le 27 mai dernier.

Les instances s'enchaînent et se ressemblent avec toujours le même sentiment, celui d'être écouté mais jamais entendus. Nos différentes alertes, nos propositions, nos revendications sont balayées d'un revers de main et les seules avancées syndicales se font dorénavant devant le juge administratif ! Vous avez dit dialogue ? La CGT PJJ déplore la fragilisation de la vie démocratique de notre institution avec des conséquences sociales que nous subissons déjà : défiance des agents envers l'administration et les corps intermédiaires, défiance des usagers envers la Justice et ce n'est pas votre loi qui corrigera cette dérive.

L'attribution de la NBI en demeure aussi une très bonne illustration. Les agents doivent se battre et saisir les juridictions administratives pour simplement faire reconnaître leur droit. Alors que les recours se multiplient partout sur le territoire, la DPJJ tente, avec hypocrisie, de gagner du temps et donc de l'argent, en refusant de restaurer le droit des agents. Cela contribue, là aussi, à une dégradation de la confiance des agents envers leur administration.

S'agissant de la revalorisation de l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE), la CGT PJJ tient à rappeler son opposition de principe à ce régime indemnitaire injuste. Toutefois, il s'impose dans toute la fonction publique et il est difficile de s'opposer, faute de mieux, à une revalorisation du pouvoir d'achat pour des agents.

Dans le cadre de la revalorisation de l'IFSE des corps spécifiques, seuls les corps d'éducateurs, de chefs de service éducatif (CSE) et cadres éducatifs sont concernés par cette revalorisation prévue à compter du 1^{er} janvier 2021. Pour les autres corps spécifiques, directeurs de service, psychologues et professeurs techniques, ils devront encore attendre à minima 2022 pour espérer une augmentation de leur IFSE. Là aussi, la méthode interroge et vient contrevenir à l'équité de traitement. Les disparités indemnitaires entre les différents corps seront lourdes et c'est toute l'architecture indemnitaire qui est ébranlée ! Plus rien n'est cohérent alors qu'une réflexion d'ensemble, inscrit dans un même calendrier, aurait évité cette incurie.

Malgré cela, la DPJJ défend sans sourciller un projet qui :

- ne corrige pas les inégalités de traitement,
- ne valorise pas le niveau de responsabilité des cadres éducatifs,
- maintient un décrochage indemnitaire des éducateurs et des chefs de service éducatif avec les ASS,
- maintient un forfait « promotion de grade » le plus bas des catégories A de toute la fonction publique.

Cette revalorisation indemnitaire a été présentée le 27 juillet 2020 par la DGAFP lors de la réunion salariale annuelle en présence de notre fédération. La DPJJ nous a informés en septembre 2020 pour ensuite nous en faire une présentation détaillée en mars 2021 et enfin la soumettre aux votes des organisations syndicales représentatives de la PJJ en avril 2021.

Dès le mois d'octobre 2020, la CGT PJJ avait porté certaines revendications sur cette revalorisation indemnitaire avec, notamment, l'alignement des éducateurs et CSE sur celle des ASS (mise en œuvre à compter de janvier 2020) et la participation des OS à ce chantier dès que possible. Ces demandes ont été réitérées dans le cadre de la présentation du budget en janvier 2021 mais sont restées lettres mortes.

Malgré cela, la CGT PJJ a travaillé à **une contre-proposition** plus juste et plus cohérente, que nous avons chiffrée à 12.2 millions d'euros, soit 4.3 millions de plus que le projet de la DPJJ. Il a été présenté à l'administration lors de la multilatérale du 18 mars et proposé au CTC du 08 avril 2021. Après échange avec l'ensemble des OS, nous nous sommes accordés sur deux avis qui ont été votés à l'unanimité :

- Alignement de l'IFSE du groupe 3 des éducateurs et CSE sur celui des ASS ;
- Alignement du forfait « Promotion de grade » sur celui des ASS.

A l'inverse, la proposition présentée par la DPJJ à ce même CTC du 8 avril dernier, a obtenu 7 abstentions et 3 contre. Cela constitue une conséquence logique de ce qu'a été le dialogue social sur ce dossier.

Au-delà du manque de considération portée à nos sollicitations, nous déplorons également que notre contre-proposition n'ait trouvé aucune attention particulière de l'administration. Notre proposition, pourtant chiffrée et argumentée, a été balayée au prétexte d'une enveloppe allouée inchangeable. Il en a été de même pour les propositions d'autres OS qui ont également obtenu une fin de non-recevoir.

Nous apprendrons au détour de nos échanges que cette enveloppe n'a même pas été négociée entre la PJJ et la DGAFP, la PJJ s'étant contentée de demander un budget, si bas, qu'il a été accepté directement.

Pourtant, de l'argent il y en a et des rallonges sont possibles, lorsque l'on découvre qu'entre 6 et 8 millions vont être débloqués pour augmenter les cadres de l'État dont certains de la Justice (ce qui ne

concernera que 1620 agents en tout).

Par cette attitude, l'administration démontre bien son mépris à l'égard du dialogue social comme en témoignent les arbitrages du CTC alors que des avis ont été votés unanimement par les OS (élues par les agents de son administration). L'administration, de par la méthode, vient clairement signifier que le dialogue social n'est que futilité.

En outre, nous avons constaté la réticence des différents interlocuteurs sollicités à nous recevoir sur le sujet mais également que les éléments de langage semblent avoir été bien accordés.

Monsieur le ministre, acceptez-vous, alors que vous avez vous-même porté cette revalorisation de la filière socio-éducative dans votre ministère, que de telles iniquités de traitement entre des agents de cette même filière y soient faites en son sein ?

Monsieur le ministre, cautionnez-vous également que la revalorisation du forfait promotion de grade, reconnue légitime par la DPJJ, suite à la remarque de la CGT PJJ et qui devrait être défendue par l'AC pour 2022, ne soit pas appliquée aux promotions antérieures, ce qui justifierait encore une rupture d'équité entre des agents qui ont bénéficié de la même promotion de grade ? Pour la CGT PJJ, cela n'est pas entendable et le ministère a déjà été condamné dans les mêmes circonstances.

Si cette revalorisation constitue une amélioration du pouvoir d'achat de certains agents, elle doit être l'opportunité d'effectuer des choix plus justes, dans le sens d'une légitime et nécessaire reconnaissance de nos missions. Mais également l'occasion de reconnaître leur intérêt, leurs risques ou encore leur pénibilité.

Malgré cela, votre ministère effectue d'autres choix pour les professionnels de l'ombre, pour ces invisibles dont le gouvernement ne parle pas et auxquels il n'accorde que peu de considération notamment lorsque il y a encore quelques jours, l'une d'entre nous se fait tuer dans l'exercice de ses fonctions. Nous rappelons que les travailleurs sociaux sont indispensables à cette société.

C'est d'ailleurs en partie pour ces raisons que la CGT PJJ a déposé un préavis de grève pour la journée nationale de mobilisation du 15 juin prochain.

Monsieur le ministre, permettez de donner à votre nomination un autre tournant en défendant réellement les missions et les intérêts des agents de ce ministère ainsi qu'en intervenant pour y améliorer concrètement le dialogue social.

Dans l'attente de lire votre réponse ou d'une rencontre avec vous, monsieur le ministre, vous pouvez compter en notre profond dévouement envers le service public de la Justice.

Pour l'UNS CGT PJJ
Son secrétaire général
Josselin Valdenaire